Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900203-20251216-1612202501-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU F

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
16 Décembre 2025

N°16.12.2025.01

OBJET :

Prorogation à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Date de convocation :
10 Décembre 2025

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	12
Nombre de pouvoirs :	8

Vote :	
Pour :	25
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Décembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, Mme LE GALL Laurianne, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, Mme DUMOULIN Murielle, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GUYADER Ronan, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, M GAKIERE Fabrice, M CAM LE NY Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, Mme COURTOIS Sophie, Mme HUGONNET Gwénaëlle, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GUYADER Ronan donne pouvoir à M FEREC Thomas
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M CAM-LE NY donne pouvoir à Mme DAO Aurélie
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à Mme COCOUAL Marie-Laure
Mme HUGONNET Gwénaëlle donne pouvoir à M AUBIN David

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la convention dite d'opération de revitalisation du territoire signée le 28 février 2023 entre l'État, Quimper Bretagne Occidentale, la Commune de Briec, la Région Bretagne, fixe les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Quimper Bretagne Occidentale.

Cette convention, d'une durée initiale de trois ans, visait à accompagner la revitalisation du centre-ville de Briec ainsi que la mise en œuvre d'actions structurantes pour le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Compte tenu de l'avancement des projets engagés et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, il est proposé de proroger la durée de cette convention au 31 décembre 2026.

La convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée le 28 février 2023 entre l'État, la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et la Commune de Briec, pour une durée initiale de trois ans.

Il ne peut y avoir qu'une seule ORT par Etablissement Public de Coopération Intercommunale : l'ORT est donc contractualisée au niveau de Quimper Bretagne Occidentale. Par ailleurs, il s'agit d'une ORT dite multisite qui intègre deux conventions :

- La convention action cœur de ville de Quimper
- La convention petites villes de demain de Briec

Le présent avenant vise à prolonger la durée de validité la convention d'Opération de revitalisation du

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900203-20251216-1612202501-DE

territoire afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées.

Ainsi, le volet Petites Villes de Demain est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément aux instructions nationales, et le volet ORT de Quimper Bretagne Occidentale est également prolongé jusqu'à cette même échéance, afin de garantir la cohérence et la continuité du dispositif.

Cette prorogation revêt un intérêt majeur pour la commune de Briec. Elle permettra :

- de consolider l'attractivité du centre-ville, en poursuivant la dynamique déjà engagée et en accélérant la mise en œuvre des projets structurants, en cohérence avec l'étude d'aménagement du centre-ville ;
- d'intensifier la transition écologique, à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement du potentiel photovoltaïque et le renforcement des actions en faveur de la biodiversité ;
- d'intégrer les enjeux de santé dans le projet de territoire, en développant des actions adaptées aux besoins de la population ;
- d'accompagner le commerce de proximité,
- de garantir un pilotage efficace de l'ORT, grâce au financement d'un poste de chef de projet PVD chargé de l'animation partenariale, de l'ingénierie, de la mobilisation des financements et de la valorisation des projets structurants.
- De poursuivre le dispositif Denormandie dans l'ancien permet aux investisseurs d'obtenir une réduction d'impôt en achetant et rénovant un logement ancien destiné à la location.

En prorogeant ainsi la convention d'Opération de revitalisation du territoire de Quimper Bretagne Occidentale jusqu'au 31 décembre 2026, la commune et ses partenaires se donnent les moyens de consolider et de poursuivre les actions structurantes du projet de territoire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1. D'approuver la prorogation de la convention d'opération de la revitalisation du territoire de Quimper Bretagne Occidentale au 31 décembre 2026
2. D'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec la prorogation de cette convention

Fait et délibéré le 16 Décembre 2025

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)